

Communiqué de presse

Indigita collabore avec FINSOM et développe la formation en ligne sur l'Organe de médiation LSFIn et la Gestion des risques

Genève, 18 mars 2024 - La société suisse de regtech Indigita SA, l'un des principaux fournisseurs de solutions numériques de conformité transfrontalière, a annoncé un partenariat avec Financial Services Ombudsman (FINSOM), une institution spécialisée dans la médiation commerciale et du travail dans le secteur financier suisse. Ce partenariat a conduit au développement d'un cours numérique qui explique l'importance de l'Organe de médiation LSFIn pour une gestion adéquate des risques d'entreprise.

Le but de ce cours en ligne est de soutenir l'intégration de l'Organe de médiation au sens de la Loi sur les services financiers (LSFin) dans la gestion des réclamations d'une entreprise, pour une gestion adéquate des risques juridiques, de conformité, de réputation et réglementaires.

Le cours est divisé en six chapitres. Il commence par fournir des termes et des définitions générales, puis donne un aperçu historique de la protection des investisseurs suisses derrière la LSFIn. Il explique le rôle et le mandat de l'Organe de médiation, la nature des litiges et les différentes méthodes de résolution conformément au Code de procédure civile (CPC).

La formation explore également les obligations introduites par la LSFIn pour les prestataires de services financiers. Celles-ci comprennent plusieurs devoirs, tels que la participation, la fourniture d'informations et la participation financière. Les participants comprendront la procédure de médiation commerciale, fournissant un aperçu détaillé de chaque étape : réclamation, examen préliminaire, orientation ou organisation, procédure et options si le litige n'est pas abandonné ou résolu.

L'Organe de médiation contribue à la gestion appropriée des risques juridiques, de conformité, de réputation et réglementaires associés à l'insatisfaction de la clientèle dans le secteur financier. En utilisant la Loi sur les établissements financiers (LEFin) comme exemple, la formation explique la relation entre l'Organe de médiation et la gestion des risques d'un point de vue de la conformité et offre un diagramme de l'organisation possible du traitement des réclamations. Un vade-mecum est également disponible en téléchargement : il sert de guide complet pour les prestataires de services financiers suisses et étrangers, afin de gérer adéquatement les réclamations de la clientèle et de se conformer aux exigences réglementaires définies dans la LSFIn.

Le cours en ligne dure 45 minutes et se termine par une évaluation finale pour valider la progression des participants. À l'issue du cours, les participants recevront un certificat. Le cours est disponible en quatre langues : anglais, allemand, français et italien.

Le cours en ligne peut être acheté par des professionnels individuels directement via la boutique en ligne d'Indigita :

<https://e-shop.indigita.ch>

Pour plus d'informations sur l'ensemble de l'offre de formation en ligne d'Indigita :

<https://www.indigita.ch/e-learning>

À propos de Indigita SA

Indigita SA est une société suisse regtech basée à Genève qui fournit une suite d'outils numériques afin d'aider les institutions financières et leurs employés à mener des activités transfrontalières de manière sûre et conforme. En combinant les connaissances réglementaires de pointe de son principal actionnaire, BRP Bizzozero & Partners SA, et des solutions numériques innovantes, Indigita SA offre aux banques et aux gestionnaires indépendants l'accès à une base de données complète et à jour de règles transfrontalières couvrant plus de 190 des pays.

www.indigita.ch

Contact médias

Elena Liotto

Head of Marketing Communications / Data Protection Advisor

+41 78 763 48 70

elena.liotto@indigita.ch

À propos d'Ombudsman des services financiers - Suisse

Financial Services Ombudsman (FINSOM) est une institution de médiation spécialisée pour la gestion des conflits et la résolution de litiges dans les relations commerciales et de travail dans le secteur financier suisse. Reconnue par le Département fédéral des finances (DFF) selon la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) en vigueur depuis le 1er janvier 2020, FINSOM est également membre d'INFO-Network et membre affilié de FIN-NET. Exonérée d'impôts depuis 2018, FINSOM est le premier organe de médiation d'utilité publique dans le secteur financier suisse. Sa gouvernance assure l'indépendance du système de médiation des particuliers, des groupes d'intérêts privés et de l'administration publique.

www.finsom.ch

Contact médias

Jennifer Lygren

Directrice, Ombudsman

+41 27 552 04 24

info@finsom.ch